

## **Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2010**

**Présents** : Mme Liliane SUTTER, Maire  
MM. les adjoints Claude WEISS, Marc KLEIN, Jacky HARTSTREISEL, Christian RICHERT, Philippe OBRECHT  
Mmes les conseillères Brigitte BURGER, Véronique ERNEWEIN  
MM. les conseillers Jacky JACOB, Charles MEHL,  
Christian DIEBOLD, Jean-Nicolas GROSS, Valentin GEBHARDT,  
Mathieu DURINGER, Bernard RIEHL, Michel ETTLINGER, Xavier ULRICH

**Absent excusé** : M. Norbert PONTA qui donne procuration à M. Philippe OBRECHT  
M. Albert DUB qui donne procuration à M. Michel ETTLINGER

**Absent non excusé** : ./.

### **1) Demande de subvention pour ravalement de façades**

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur GOETZ Charles pour les travaux de ravalement de façades (peinture) de sa propriété 10 rue de la République. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 116m<sup>2</sup> à raison de 2€/m<sup>2</sup> pour la peinture. Le bâtiment datant d'avant 1900, non compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

### **2) Demande de subvention de l'association « DETENTE ET LOISIRS »**

L'association de gymnastique «DETENTE ET LOISIRS » de Schwindratzheim sollicite une subvention de la commune pour l'achat de divers matériels de gymnastique ainsi que d'une chaîne radio selon factures présentées d'un montant global de 494,78 € HT.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la nouvelle grille de répartition existante à cet effet.

Après discussion, il est décidé de lui octroyer l'aide maximale de 40 % du montant HT des acquisitions, soit une aide de 198,- €.

Adopté à l'unanimité

### **3) Demandes de subventions pour voyages scolaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 378,- € à l'école maternelle de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire, dont la date et le lieu ne sont pas arrêtés et à laquelle participeront 63 élèves environ,
- d'attribuer une subvention de 570,- € à l'école primaire de SCHWINDRATZHEIM pour l'organisation d'une sortie en fin d'année scolaire, dont la date et le lieu restent à fixer et à laquelle participeront 95 élèves environ.

Adopté à l'unanimité

#### **4) Mise à disposition d'un local pour la Poste**

Pour limiter les trajets à vélo des facteurs entre Hochfelden et Schwindratzheim et à la demande du facteur titulaire, la municipalité propose de mettre gratuitement à la disposition de la Poste, un garage dans l'enceinte de l'ancien atelier communal. Ce local pourra servir de garage à vélos, évitant ainsi aux facteurs de faire systématiquement la navette entre Hochfelden et Schwindratzheim à la prise de fonction ou à la fin de leur tournée.

Le Maire donne connaissance au conseil du projet de bail simplifié à soumettre aux responsables de La Poste, énonçant le souhait, en contrepartie de la location gratuite, de la mise en place d'une nouvelle boîte aux lettres de grande capacité, en face de l'actuelle destinée à être enlevée sur le mur du Crédit Mutuel.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat entre les parties.

Adopté à l'unanimité

#### **5) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière**

Le mandat des membres du Bureau de l'Association Foncière est arrivé à échéance en 2009 (2003-2009). Conformément aux dispositions du Code Rural, le Conseil Municipal est invité à désigner cinq membres (3 titulaires et 2 suppléants), après avoir pris connaissance de la liste présentée par la Chambre d'Agriculture. Outre les six membres titulaires, le Maire est membre de droit ainsi que le représentant de l'Etat (DDAF).

Après la date d'entrée en fonction de ces membres, ce nouveau bureau pourra valablement se réunir.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

<u>Titulaires</u> :	M. DUB Jeannot	8 rue de la Zorn
	M. GEBHARDT Valentin	3 rue du Parc
	M. RICHERT Christian	8 rue du Gal. De Gaulle

<u>Suppléants</u> :	M. HORN Ernest	9 rue du Moulin
	M. PAULEN Georges	8 rue du Moulin

Adopté à l'unanimité

#### **6) Approbation du contrat de territoire du Pays de la Zorn**

Dans le cadre de la mise en place du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn, le Conseil Général a approuvé lors de sa séance plénière en décembre 2009, les termes et les modalités de ce contrat.

Les maires des communes sont appelés à cosigner ce document dont la signature officielle est prévue au printemps 2010.

Une délibération du conseil municipal doit préalablement autoriser le Maire à signer le contrat de territoire.

Mme le Maire rappelle les différentes étapes qui se sont succédées où le Conseil Général a examiné à la loupe les projets de l'ensemble des communes du Pays de la Zorn et a reçu individuellement chaque Maire à cet effet. L'ensemble des projets dépassait largement les premières estimations et possibilités de financement

du Conseil Général. Aussi a-t-il décidé de scinder le contrat en deux étapes distinctes (2010-2012 et 2013-2015).

Le premier tableau reprend les dossiers prioritaires, chiffrés et planifiés qui doivent être réalisés dans les trois années à venir. L'ordre des priorités et du lancement des projets dans ce délai restent à l'appréciation du Conseil Municipal.

A l'issue de cette première période, un point sera fait entre les parties en vue de finaliser le programme pluriannuel jusqu'en 2015. A priori, un projet inscrit peut être abandonné au profit d'un autre, tant que l'enveloppe budgétaire reste équivalente mais ces décisions ne peuvent se faire sans l'aval des services départementaux.

Certains élus auraient voulu que le Conseil soit plus informé étape par étape des décisions prises par le Conseil Général. Mme le Maire précise que tous les projets initialement présentés dans le cadre de ce contrat ont été validés en ce qui concerne notre commune. Aucun projet important n'a été écarté. Pour ce qui est des programmes de moins de 50 000 € HT, ils ne sont plus inscrits individuellement dans le tableau mais pourront bénéficier d'une subvention du Département au titre de projet d'intérêt local. Une enveloppe de 3 500 K€ a été prévue pour la période 2010-2012.

A l'issue de la discussion, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat tel que présenté.

Adopté par 13 voix pour et 6 abstentions (MM. ULRICH, DIEBOLD, ETTLINGER + proc., GROSS, ERNEWEIN).

## **7) Travaux d'aménagement des terrains de tennis extérieurs**

La municipalité avait prévu de faire procéder à la réfection des enrobés autour des terrains de tennis qui se sont fortement dégradés, laissant apparaître de profondes fissures qui pourraient menacer la stabilité des terrains.

Le tennis-club a fait part de sa volonté de profiter de ces travaux pour envisager le raccordement en eau et en éclairage des courts. La commune propriétaire du terrain peut assurer la maîtrise d'ouvrage en vue de solliciter une subvention départementale, le solde de l'opération serait mis à la charge de l'association après que le conseil municipal ait fixé le montant de sa participation, en application de sa délibération du 08/12/2008. Les travaux se chiffrent globalement à 42 575,06 €.

Il resterait à la charge du TCS un montant de 12 309,12 €.

La subvention attendue du Conseil Général s'inscrit dans le cadre des dispositions du Contrat de Territoire du Pays de la Zorn en cours d'approbation, s'agissant d'un projet d'intérêt local dont le montant, inférieur à 50 000 € HT peut bénéficier d'une aide au titre de l'enveloppe prévue à cet effet, comme énoncé au point 6).

Après délibération, le Conseil valide la participation communale de 40 % du montant HT des travaux, la réfection des enrobés restera intégralement à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité

## **8) Vente des locaux 17 rue de la Zorn**

Par lettre du 20 janvier 2010 et suite aux derniers contacts avec la municipalité, le Crédit Mutuel confirme son intention d'acquérir le local Poste et l'ancienne caserne des pompiers au prix de 55 000 €, sous réserve de l'obtention des diverses autorisations, leur permettant de réaliser leur projet d'extension de la caisse (permis de construire, ...).

Le Conseil est invité à confirmer cette vente.

La mairie a encore dernièrement fait appel aux services du Domaine pour une évaluation de l'ensemble qui a été estimé à 48 300 €.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel s'est engagé à revoir les conditions financières des emprunts les plus récents, compte tenu des dernières baisses des taux bancaires.

Au vu de ces derniers éléments, le conseil étant conscient que le maintien de la caisse locale du Crédit Mutuel à Schwindratzheim est un atout important pour l'activité économique du village et n'ayant pas de projet précis pour la réhabilitation de ces bâtiments, autorise le Maire à signer la promesse de vente correspondante ainsi que l'acte de vente à intervenir.

Adopté à l'unanimité

## **9) Divers**

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, le Maire a renoncé à exercer le droit de préemption sur la vente d'un terrain bâti situé 32 rue de la Zorn (appartement), appartenant à M. HELM Stéphane et Mlle DUSCH Marie-Hélène, au profit de M. LABARRE Simon de STRASBOURG.
- La mairie a reçu trois offres pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de voirie RD 421 pour la sortie d'exploitation URBAN. Il est décidé de faire appel au bureau N2I d'INGWILLER, pour une première mission d'esquisse chiffrée, suivie éventuellement après décision d'une mission complète de maîtrise d'œuvre. Les honoraires pour l'esquisse s'élèvent à 1 050 € HT, ceux pour la tranche conditionnelle à 3 500 € HT.
- Les agents communaux suivront une formation CACES, nécessaire pour la conduite des nacelles en cas de besoin. Il est également projeté l'achat d'un échafaudage pour environ 1 000 € pour les travaux en régie de peinture à l'école.
- Madame le Maire recevra prochainement les services de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Général pour étudier les possibilités de lutte contre les coulées d'eaux boueuses sur le quartier Nord Ouest de Schwindratzheim, situé à l'amont de la rue de la République.
- Le diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public a été réalisé. Les conclusions et les chiffres laissent présager de lourds travaux dans l'ensemble des bâtiments concernés. Certains projets ont été inscrits dans le programme pluriannuel du contrat de territoire (salle polyvalente et groupe scolaire) pour les plus urgents, sachant que l'ensemble des bâtiments devraient être aux normes d'ici 2015.
- La municipalité a également reçu tout dernièrement le cabinet JC SCHMITT concernant les deux zones d'extension. Plus aucun contact n'avait été pris depuis la dernière réunion avec les propriétaires en juillet 2009. Depuis c'est le statu quo. A vrai dire l'ambiance était même à la morosité dans cette affaire. La municipalité a par ailleurs précisé qu'elle espérait quand même pouvoir

développer une activité artisanale sur le front de la RD 421 suite à la confirmation du projet de M. Marc BERNHARDT, garagiste. Elle a également informé l'aménageur qu'elle n'avait pris aucun contact pour lancer la modification du POS, voulant connaître la position de l'aménageur sur ce point. Sentant la discussion tourner en rond et après que Mme le Maire ait rappelé le sentiment de malaise qui s'était installé, après les diverses révélations faites lors de la réunion avec les propriétaires sur les transactions foncières, M. RICHERT, Adjoint au Maire, interpelle les représentants du cabinet JC SCHMITT en leur demandant, avant toute nouvelle décision, de reprendre contact avec les divers propriétaires afin de savoir si ceux-ci sont encore prêts à négocier avec M. SCHMITT, quel que soit le prix d'achat des terrains. La municipalité est persuadée qu'à ce stade du projet, certains ne signeront plus rien. Si cela s'avère exact, le capital confiance étant ainsi rompu, la commune ne voit pas comment elle pourrait continuer à travailler avec le cabinet SCHMITT. Mme le Maire souhaite obtenir l'avis des conseillers avant de trancher. Elle reprendra ensuite contact avec le cabinet SCHMITT pour lui confirmer la volonté de la commune de donner une suite favorable à la demande de M. BERNHARDT et attendra sa réaction. La municipalité a déjà été en rapport avec un autre aménageur qui est prêt à reprendre le dossier et les négociations, puisque d'ici l'automne 2010, tous les engagements en cours seront caducs.

Entrée de M. PONTA Norbert à 23h10.

- A noter sur l'agenda :
  - 28/02 à 17h00 : concert des professeurs de l'École de Musique du Pays de la Zorn à l'église Sts. Pierre et Paul de Hochfelden
  - 08/03 à 20h00 : commission budget élargie à l'ensemble du Conseil Municipal
  - 14 et 21/03 : élections régionales
  - 19/03 à 18h : conseil d'école maternelle
  - 20/03 à 20h00: conférence bibliothèque – l'Amérique du Sud présentée par M. ROSER Thierry
  - 21/03 à 15h00 : concert orgue église protestante
  - 22/03 à 20h00 : séance du Conseil Municipal.

Séance close à 23h35.